

Règlement du 35^{ème} Rallye Mathématiques des Antilles

Année scolaire 2025/2026

- Article 1 :** Ce rallye est placé sous le contrôle scientifique de l'IREM des Antilles
Et
sous la haute autorité de Madame la Rectrice de l'Académie de Martinique et de Madame la Rectrice de l'Académie de Guadeloupe
- Article 2 :** Ce rallye est organisé par l'IREM des Antilles en convention avec les associations PROMO MATHS Martinique et PROMATHS Guadeloupe.
Ce collectif forme le comité d'organisation.
- Article 3 :** **Public visé :**
Le concours est ouvert aux élèves de CM1, CM2, 5^e, 4^e, 3^e, 2^e, et 1^e de tous les établissements scolaires publics et privés des deux académies.
- Article 4 :** **Participation :**
La participation des élèves se fait par équipe de trois sur la base du volontariat.
Les frais d'inscription s'élèvent à 1,5 € par élève (soit 4,5 € par équipe).
Les équipes des établissements membres des associations Promaths Guadeloupe et Promo Maths Martinique, seront dispensées des frais d'inscription.
- Article 5 :** **Catégories :**
Les équipes sont réparties **en six catégories** :
 - Catégorie 1 : CM1 – CM2
 - **Catégorie 2 : 5^{ème} multilingue (NOUVELLE CATÉGORIE)**
 - Catégorie 3 : 4^{ème} – 3^{ème}
 - Catégorie 4 : 4^{ème} – 3^{ème} SEGPA ou 3^{ème} PRÉPA METIERS
 - Catégorie 5 : 2^{nde} – 1^{ère} professionnelle
 - Catégorie 6 : 2^{nde} – 1^{ère} générale ou technologique
- Article 6 :** **Épreuves éliminatoires :**
Une première épreuve éliminatoire sélectionnera, dans leurs établissements, les équipes candidates qui participeront à la finale. Une équipe au moins sera sélectionnée par établissement et par catégorie. Le nombre d'équipes qualifiées sera fonction des résultats et du nombre d'équipes inscrites dans l'établissement.
- Article 7 :** **Finales académiques :**
La finale académique aura lieu, pour chaque catégorie, dans un établissement à désigner.

- Article 8 :** **Finales inter-académiques :**
Aucune finale inter-académique ne sera organisée en 2026.
- Article 9 :** **Calendrier des épreuves :**
Éliminatoires dans les établissements : **Semaine du 26 janvier au 30 janvier 2026**
Finales académiques :
 - **Catégorie 1 : mercredi 11 mars 2026**
 - **Catégories 2, 3 et 4 : mercredi 18 mars 2026**
 - **Catégories 5 et 6 : mercredi 25 mars 2026**
- Article 10 :** **Cérémonie de récompense :**
Après délibération du jury, les équipes lauréates se verront attribuer leur prix lors d'une cérémonie de récompense qui aura lieu en **juin 2026** dans un lieu qui leur sera précisé ultérieurement.
Cependant, tenant compte des difficultés conjoncturelles, des modalités particulières pourront être décidées quant à l'organisation de la cérémonie de récompense.
- Article 11 :** **Arbitrage et mise en place des jurys :**
Toutes les épreuves sont placées sous le contrôle d'un **haut comité d'arbitrage inter-académique**.
Ce comité d'arbitrage est composé :
De la Directrice de l'IREM, Présidente ;
des IA-IPR de mathématiques ;
des deux Responsables de section.
Il met en place les jurys des différentes épreuves.
- Article 12 :** **Jurys académiques :**
Les épreuves académiques (éliminatoires et finales académiques) sont, dans chaque département, placées sous le contrôle d'un jury mis en place par le haut comité d'arbitrage inter-académique.
Le Président de ce jury académique est la/le Responsable de Section.
Les épreuves éliminatoires sont corrigées dans les établissements scolaires par les enseignants de ces établissements.
- Article 13 :** Les établissements et les équipes participantes s'engagent à respecter strictement les dispositions mises en place.
- Article 14 :** Tout litige sera tranché souverainement par le jury concerné qui en référera, si besoin est, au haut comité d'arbitrage inter-académique.